

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 5 SEPTEMBRE 2016**

L'appel nominal indique la présence de 34 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Samuel Maillefer**, Président, ouvre sa première séance à 20h15.

L'ordre du jour modifié comme suit, est adopté (ajout point 7) :

1. Message d'introduction par le Président
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal du 20 juin 2016
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2017
6. Préavis municipal relatif aux compétences municipales pour la législature 2016-2021
7. Préavis municipal relatif à la construction d'un hangar à plaquettes
8. Désignation d'un délégué à l'Assemblée Régionale de l'ORPC d'Orbe pour la législature 2016-2021
9. Désignation d'un membre pour la commission de salubrité publique
10. Interpellation de M. Pierre-Luc Maillefer relative au projet de rénovation du bâtiment de la Croix d'Or
11. Propositions individuelles et divers

1. Message d'introduction par le Président

M. le Président Samuel Maillefer souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'à la Municipalité. Il profite de les remercier pour leur confiance accordée et les informe qu'ils peuvent compter sur son engagement. Ensuite, il rappelle que lors de chaque discussion, il est important de faire passer son intérêt personnel en second plan et de lui privilégier l'intérêt commun. Selon lui, une autre chose importante est « d'oser », c'est pourquoi il encourage les membres du Conseil à prendre la parole, donner son avis, proposer une nouvelle idée ou simplement poser une question. Evidemment, pour que le débat soit sain et efficace, il y a un certain nombre d'us et coutumes ainsi qu'un règlement à respecter. De ce fait, M. Bulle a distribué ce règlement ainsi qu'un document récapitulatif.

Le Président passe en revue le document récapitulatif.

2. Assermentation

M. le Président assermente M. Eric Guillaume. Il fait maintenant partie du Conseil communal pour la nouvelle législature 2016-2021.

3. Adoption du procès-verbal du 20 juin 2016

M. Valentin Santschi informe qu'il était absent et excusé lors de la dernière séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

4. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Raphaël Darbellay félicite le président pour ses initiatives. Il est heureux de voir un Conseil renouvelé à environ 50%. Finalement, il donne les informations suivantes :

Sécurité informatique

Pour répondre à la question de M. Nathanaël Bourgeois lors de la dernière séance concernant le contrat d'hébergement qui nous lie à OfiCloud. Voici ci-dessous un extrait de la réponse de l'entreprise Ofisa Informatique :

« Sécurité des communications : L'accès aux données et aux applications est protégé par des FireWire limitant au maximum les risques d'intrusions, de corruptions et de vols de données. Un antivirus maintenu constamment à jour protège l'intégralité des serveurs mis à disposition. Le trafic mail est surveillé, ce qui permet non seulement d'éradiquer les éventuels virus véhiculés par ce biais mais aussi la quasi-totalité des courriels non désirés.

Des sauvegardes quotidiennes de tous nos clients sont centralisées et contrôlées en temps réel, les déchargeant de la pénible gestion des périphériques et des médias, souvent négligé, en entreprise. Une étanchéité complète est bien sûr maintenue contre les données de nos clients. Elles sont stockées et traitées en Suisse exclusivement. Ofisa Informatique impose par écrit à tous ses collaborateurs dans leur contrat d'engagement de respecter les dispositions légales en ce qui concerne le maintien du secret et de la sécurité. »

Finances

Les acomptes de la facture sociale ont été facturés à hauteur de CHF 2'181'121.- et le décompte affiche CHF 1'037'552.-. La Commune a payé CHF 1'143'569.- en trop l'année passée. En ce qui concerne la péréquation directe, les acomptes facturés s'élevaient à CHF 1'047'784.- et le décompte affiche CHF 454'167.-. La commune a payé CHF 593'617.- en trop. Pour terminer, les acomptes de la réforme policière ont été facturés à hauteur de CHF 179'416.- et le décompte affiche CHF 160'318.- mais il est faux car il se base sur le point d'impôt erroné. Cela impliquera une correction en 2017. Le total du remboursement s'élève à CHF 1'800'000.-.

Requérants d'asile

La Fondation Grain de Blé a loué Jura-Rosaly à l'EVAM pour deux ans. L'EVAM exploitera à nouveau la structure dès le mois de novembre 2016. Le futur foyer accueillera en majorité des familles avec des enfants dont certains seront en âge de scolarité. Le fonctionnement sera similaire à celui de l'an dernier sans toutefois la composante « Foyer pour mineurs non-accompagnés ».

M. le Municipal Christian Nyffenegger remercie l'ancienne Municipalité d'avoir accueilli et intégré efficacement M. Jean-François Faivre et lui-même. Il remercie également les deux municipaux sortants MM. José Löffler et Michel Junod pour la transmission des dossiers. Finalement, il donne les informations suivantes :

AscoVaBaNo

Il a eu l'occasion de participer à son premier Codir le 31 juillet dernier. Il a remercié le Codir de la part de Ballaigues par rapport à la création de la 2^{ème} ligne de car qui est mise en service pour les

écoles. Chaque élève est assis en sécurité. Il souligne que les bus ne font pas les mêmes arrêts et ces derniers arrivent à Ballaigues avec 5 minutes d'intervalle. Une enquête auprès des parents a été réalisée et il en ressort que dans l'ensemble tout se passe bien. A partir de décembre, les élèves auront 15 minutes supplémentaires à midi. Ce doublement de la ligne va augmenter le budget 2017.

Rénovation de l'ancien collège de Vallorbe

Les travaux sont terminés à 99%. Il y aura une inauguration officielle par les autorités le 30 septembre dès 17h, ainsi que des portes ouvertes.

Collège des Trois Vallons

Les rénovations du 2^{ème} étage sont terminées.

Les Cernys

Une annonce est parue dans les journaux concernant la mise au concours du poste de berger. La séparation de la buvette et de l'alpage n'est pas possible d'après les informations du SDT car c'est un domaine agricole, en entier. La partie de la buvette est complémentaire et doit être occupée par le berger.

M. le Municipal Thomas Maillefer informe le Conseil que les travaux de remise en conformité du tapis de le Grand-Rue ont débutés. L'entreprise Grisoni poursuivra les travaux durant 3 semaines. La traversée du village sera fermée à la circulation du 12 au 16 septembre (un tous-ménages a été envoyé). Il s'excuse pour les désagréments causés.

A la route du Signal, les travaux ont repris à la hauteur du transformateur VOE et vont se prolonger jusqu'en amont du Signal 7. Ils seront terminés à fin octobre. Avec la mise en place des enrobés, il y aura une couche de roulement qui sera posée en 2017 pour cause de température.

Il termine en informant que certains chemins ont été entretenus et gravillonnés comme par exemple la Chenaux et certains accès sur les routes du village.

M. le Municipal Jean-François Faivre donne quelques chiffres au sujet de l'entreprise Texaid. En 2015, elle a récolté 4'585kg de textiles (habits et souliers) à Ballaigues, ce qui représente CHF 779.-. Pour le canton de Vaud, elle a récolté 2'743 tonnes, ce qui représente CHF 400'066.- et pour la Suisse entière, la somme s'élève à CHF 6'200'000.- qui est à peine inférieure à 2014.

De plus, il informe que la façade ouest de la Maison de Commune est terminée.

5. Préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2017

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne lecture du préavis.

...

En conclusion, la Municipalité propose au Conseil communal d'adopter **pour 2017 le taux de 66% de l'impôt cantonal de base**, conformément au projet d'arrêté d'imposition annexé. Les autres taux figurant dans l'arrêté (impôt foncier, impôt personnel, droit de mutation, tombolas, lotos, chiens, patentes, etc...) restent sans changement.

La Commission des finances rapportera sur ce préavis.

6. Préavis municipal relatif aux compétences municipales pour la législature 2016-2021

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne lecture du préavis.

« Conformément aux articles 4, chiffre 6, de la loi sur les communes, 11 du règlement sur la comptabilité des communes, 17, chi 5,6,8,11 et 86 du règlement du Conseil, nous sollicitons de la part du Conseil communal les autorisations décrites ci-dessous.

Ces dispositions permettent à la Municipalité de faciliter et d'accélérer les opérations auxquelles notre autorité doit faire face, comme aussi de permettre la réalisation rapide de ventes, d'achats ou d'échanges immobiliers, lorsque l'intérêt de la Commune l'exige.

Nous vous rappelons que ces délégations de compétence sont accordées pour la durée de la législature et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales.

La Municipalité doit rendre compte, à l'occasion du rapport de gestion, de l'emploi qu'elle a fait de ses compétences.

1. En application de l'article 17, chiffre 5 de son règlement, le Conseil communal accorde à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers. Cette autorisation est valable pour la législature 2016-2021.

La limite est fixée à CHF 50'000.- par objet, jusqu'à concurrence du montant de CHF 100'000.- par année ; les montants non utilisés une année ne pouvant pas l'être l'année suivante.

2. En application de l'article 17, chiffre 6 de son règlement, le Conseil communal accorde à la Municipalité une autorisation générale de constituer ou participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par objet, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par entité, à l'exclusion des sociétés et autres entités citées à l'article 3a LC. Cette autorisation est valable pour la législature 2016-2021.

3. En application de l'article 17, chiffre 8 de son règlement, le Conseil communal accorde à la Municipalité une autorisation générale de plaider. Cette autorisation est valable pour la législature 2016-2021.

4. En application de l'article 17, chiffre 11 de son règlement, le Conseil communal accorde à la Municipalité une autorisation générale d'accepter des legs et des donations (sauf s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge), ainsi que l'acceptation de successions, lesquelles devront au préalable être soumises au bénéfice d'inventaire. Cette autorisation est valable pour la législature 2016-2021.

5. Les dépenses imprévisibles et exceptionnelles : sont celles qui doivent impérativement être consenties sans délai dans les cas de dégâts dus à des éléments naturels (orages, glissement de terrain, etc) lors de ruptures de conduites d'eau ou d'égouts, lors d'événements ou d'accident divers sortant nettement de l'ordinaire.

Lorsqu'elle se trouve face à une situation entraînant une dépense imprévisible et exceptionnelle, la Municipalité agit selon le schéma suivant :

- Elle pare au plus pressé en prenant les décisions ou les mesures d'urgence qui s'imposent.
- Ensuite, selon les cas, elle arrête une solution définitive ou provisoire, dans cette éventualité une étude détaillée est entreprise avant le choix d'une solution définitive, au besoin par décision du Conseil après dépôt d'un préavis motivé.
- Selon leur importance, les dépenses imprévisibles et exceptionnelles sont portées à la connaissance du conseil :
 - Dans le cadre du rapport annuel sur les comptes, ou
 - Par une communication lors de la plus proche séance du Conseil, ou
 - Par un préavis motivé avec demande de crédit spécial.

- a) le montant que la Municipalité peut engager en application de l'article 86 du règlement du Conseil communal, est fixé à CHF 50'000.-,
- b) les modalités mentionnées à l'article 86 restent telles qu'elles ont été appliquées jusqu'à ce jour selon la description ci-dessus,
- c) si des dépenses imprévisibles et exceptionnelles de plus de CHF 50'000.- devaient être engagées, elles feraient l'objet dans les meilleurs délais d'une demande de crédit spécial par voie de préavis,

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de lui accorder les autorisations générales exposées ci-dessus aux points 1 à 5, valables pour la durée de la législature 2016 – 2021 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales. »

M. le Président nomme les membres suivants pour étudier ce préavis :

Mme et MM. Christine Jaccard, Pierre-Luc Maillefer, Olivier Scherler, Valentin Santschi et Gérard Leresche. Suppléants : MM. Dario Salvi et Michel Neri.

7. Préavis municipal relatif à la construction d'un hangar à plaquettes

M. le Municipal Gilbert Poncet donne lecture du préavis.

Il s'agit d'une proposition de construire un hangar à plaquettes géré par le Triage du Suchet dont Ballaigues fait partie. Celui-ci permettra la production de 6'000 m³ de plaquettes sèches et se situera sur la Commune de Rances.

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil communal :

- d'autoriser la construction d'un hangar à plaquettes
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 66'700.-
- de financer ce montant par la trésorerie courante
- d'amortir ce montant par l'utilisation de la provision du compte 9282.1 « Fonds forestier » pour l'entier de montant de la construction

M. le Président nomme les membres suivants pour étudier ce préavis :

MM. Romain Bourgeois, Jean-Luc Leresche et Philippe Turin.
Suppléants : Mme Barbara Maillefer et M. Frédéric Guillaume.

8. Désignation d'un délégué à l'Assemblée Régionale de l'ORPC d'Orbe pour la législature 2016-2021

MM. Valentin Santschi et Cédric Leresche sont proposés.

Est élu :	M. Valentin Santschi	21 voix
	M. Cédric Leresche	13 voix

9. Désignation d'un membre pour la commission de salubrité publique

M. Jimmy Leresche et Mme Christine Jaccard sont proposés.

Est élu :	M. Jimmy Leresche	19 voix
	Mme Christine Jaccard	13 voix
Obtient des voix :	M. Michel Neri	1 voix

10. Interpellation de M. Pierre-Luc Maillefer relative au projet de rénovation du bâtiment de la Croix d'Or

M. Pierre-Luc Maillefer donne lecture de son interpellation.

« Une rénovation profonde du bâtiment de la Croix est à l'étude. A l'heure actuelle, ce bâtiment accueille le seul établissement public – café & restaurant – du village dont la population a crû ces dernières années pour approcher les 1'100 habitants.

L'interpellateur souhaite poser les questions suivantes, relatives à l'utilisation envisagée du bâtiment, une fois celui-ci réaménagé :

- Café : nombre de places prévues ; horaire d'ouverture ; ouverture 7j/7 ; clauses du bail relatives à cette ouverture (yc. fermeture pour vacances) ?
- Restaurant : nombre de places, catégorie de restauration ? Plusieurs villages, dans le Nord-Vaudois et de taille plus petite que Ballaigues, ont récemment rénové leur établissement incluant à la fois l'offre d'un café accueillant et d'un restaurant à la cuisine soignée. La Municipalité considère-t-elle une pareille offre pour la population d'un grand village, à laquelle s'ajouterait une clientèle régionale ? L'étude de rénovation a-t-elle tenu compte du besoin d'une salle de restaurant plus grande, voire d'un agrandissement possible du rez-de-chaussée, eu égard aux conditions d'exploitation économiques requises par un restaurant moderne ?
- Si des contraintes de volume ou de police des constructions (bâtiment colloqué en classe II à l'inventaire cantonal) s'avéraient importantes, l'aménagement de ce café-restaurant est-il envisagé dans un autre lieu ?
- Hôtellerie : le volume du bâtiment permet-il la poursuite d'une activité hôtelière ? Si oui, de quel type et avec quel mode de fonctionnement et quel seuil de rentabilité pour l'exploitant ?
- Autres fonctionnalités du bâtiment de la Croix d'or: la Municipalité en considère-t-elle d'autres une fois le bâtiment réaménagé ? Ainsi, par exemple, l'utilisation des combles pour des locaux à vocation culturelle et sociale ?
- Nature du bail d'exploitation : si la Municipalité considère que le bâtiment continuera d'abriter le seul établissement public du village, quelles plages d'ouverture entend-elle voir garanties, le principe étant admis que l'effectif du personnel exploitant peut permettre une ouverture étendue par rapport à un seul couple d'exploitant ?
- Travaux – période intérimaire : quelle est la durée estimée des travaux et à quelles dates auront-ils lieu ? Quelles mesures ont été prévues pour limiter autant que faire se peut la fermeture de l'établissement ? Quelles solutions ont-elles ou pourraient-elles être prises pour conserver l'ouverture du café ? Un autre lieu pourrait-il accueillir temporairement le « café du village »

Si le préavis municipal relatif à ce projet devait être présenté prochainement au Conseil, l'interpellateur imagine que les réponses à ses questions pourraient être incluses dans ce préavis. Si ce ne devait être le cas, il saurait gré à la Municipalité de donner prochainement ses explications au Conseil.

Pierre-Luc Maillefer

21 juin 2016 »

M. le Président rappelle que le but d'une interpellation est de demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration. Celle-ci étant appuyée par 5 membres du Conseil, elle est adressée à la Municipalité. Finalement, il demande au Municipal concerné s'il désire y répondre immédiatement ou lors de la prochaine séance.

M. le Municipal Jean-François Faivre répond que pour le moment, il lui manque trop d'éléments pour y apporter des précisions. Les réponses seront données lors de la prochaine séance.

11. Propositions individuelles et divers

Mme Sonia Guédat remercie la Municipalité de soutenir le projet du « Passeport vacances » car les enfants en sont enchantés.

M. Raymond Durussel informe que l'assemblée générale de l'AscoVaBano aura lieu le 28 septembre prochain et demande à M. Frédéric Guillaume de le remplacer car il sera absent.

M. Gérard Leresche demande quelques explications quant au retard des travaux de la route du Signal. Il a le sentiment que l'entreprise ne met pas la volonté pour libérer au moins une piste.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond qu'en effet ces travaux prennent plus de temps que prévu car l'entreprise est confrontée à beaucoup de roche. Normalement, les travaux devront être terminés fin octobre. Les conduites sont enterrées au centre de la route et il n'est pas possible d'ouvrir qu'une moitié de la chaussée. Il s'excuse auprès des riverains pour ces désagréments.

M. Jean-Luc Leresche demande si la Commune a un contrat d'entretien par rapport au paysagisme.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond que la Commune a un contrat avec l'entreprise Blaser, qui est renouvelé d'année en année.

M. Samuel Maillefer informe le Conseil des prochaines séances, à savoir : lundi 10 octobre, lundi 7 novembre et vendredi 9 décembre.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 21h25.

La prochaine séance du Conseil est fixée au lundi 10 octobre à 20h15, au Cevi.

Était absent et excusé : M. Daniel Bourgeois

Ballaigues, le 8 septembre 2016.

Le Président :

La Secrétaire :

Samuel Maillefer

Rachel Loeffler